



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DE DEMARRAGE AU TITRE DE
L'EXECUTION ANTICIPEE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M JANDER, Mmes MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES

Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, ORLANDI.
M. HEMEDINGER

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatifs au Revenu de Solidarité Active,

VU le Règlement Financier du Département,

VU la délibération du Conseil départemental n° **CD-2016-5-1-2** du 2 décembre 2016 relative à l'exécution par anticipation du budget départemental 2017,

VU l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa réunion en date du 13 janvier 2017,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, au titre des crédits d'insertion de l'année 2017 par exécution anticipée du budget 2017, une subvention de fonctionnement de démarrage, qui sera versée en une seule fois aux porteurs des actions, tels que définies dans l'annexe (tableau), pour un montant total de 346 837 €.
- Approuve en conséquence les conventions ci-jointes relatives à l'octroi de ces subventions et autorise le Président à les signer,
- Précise que la dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2017 programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité